

FICHE PAYS

GUINÉE

CONTEXTE GENERAL



Monnaie : franc guinéen (1€ = 9 300 GNF)

IDH : 0,392, rang 179ème /187 (2013 – PNUD)

Population : 11 millions habitants (2012 – JMP)

Part de la population rurale : 64%

Contexte politique : République démocratique

Dernières élections présidentielles : novembre 2010 (mandat 5 ans)

Législatives organisées en septembre 2013.

Organisation territoriale : régions, préfectures, communes urbaines (CU) et communes (CR)

LES ENJEUX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Principales problématiques

La Guinée occupe la presque totalité des bassins supérieurs des fleuves qui drainent de nombreux pays de l'Afrique de l'Ouest (Niger, Sénégal, etc.), ce qui vaut à la Guinée l'appellation de «château d'eau» de l'Afrique de l'Ouest. Cependant, la production d'eau potable est insuffisante pour couvrir les besoins en eau. Dans certaines régions, on constate une forte concentration en fer et la salinité de l'eau.

| Taux d'accès* | en milieu rural | en milieu urbain |
|----------------|-----------------|------------------|
| Eau potable | 65 % | 92% |
| Assainissement | 19 % | 76 % |

* Données 2012 publiées dans le Rapport JMP 2014

LE CADRE INSTITUTIONNEL

Cadre juridique

Le Code de l'eau de Guinée (1994) encadre l'administration des ressources et la gestion de l'eau.

La loi portant Code des Collectivités Locales (2007) établit clairement le transfert des compétences aux Communes dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

Décret d'application portant création du Fonds de l'Hydraulique : En application de l'article 50 de la Loi portant Code de l'eau, un décret portant Composition, Organisation et Fonctionnement du Fonds de l'Hydraulique a été promulgué le 21 juin 2010 (n° 24/PRG/CNDD/SGPRG/2010).

Outils de programmation

Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) : Elle sert de cadre commun d'intervention à tous les partenaires. Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) est le plan d'action de cette politique, validé par les populations et adopté par le gouvernement.

Programme d'appui aux Communautés Villageoises (PACV) : Ce programme lancé en 2000 vise à renforcer l'exercice des pouvoirs locaux (communes) pour assurer le développement local et un meilleur accès de la population rurale aux infrastructures de base.

Programme National d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement (PNAEPA) : il définit les grandes orientations de développement de ce secteur, et fixe un certain nombre de principes qui régissent la mise en œuvre du service public de l'eau.

Stratégie nationale pour le développement du Service Public de l'Eau en milieu rural et semi-urbain (2012) complète le PNAEPA et le rend opérationnel (prévoit la réalisation d'environ 200 AEP et de la pérennisation du fonctionnement de plus de 25 000 PMH ; elle indique des préconisations pour la mise en place de nouveau système d'approvisionnement en eau potable (réseau AEP), le suivi et le financement du service public de l'eau).

INFORMATIONS RESSOURCES

Cartographie de la coopération décentralisée et non gouvernementale en Guinée :

www.pseau.org/actions

Pages pays : www.pseau.org/autres-pays

CONTACTS

SNAPE, Alpha Ibrahima Nabé, Directeur Général, snape.guinee@gmail.com

Ambassade de France - SCAC, Philippe Lecluze, philippe.lecluze@diplomatie.gouv.fr

pS-Eau : Béatrice Turlonnias, turlonnias@pseau.org

Les principaux acteurs institutionnels

Le **Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique** définit et assure la mise en œuvre de la politique sectorielle eau potable.

Le **Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts** (Direction Nationale de l'Assainissement et du Cadre de Vie) élabore et veille à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'assainissement. Le **Ministère de la Santé, Hygiène Publique** et celui de l'**Urbanisme et de l'Habitat** sont également impliqués dans le sous secteur.

Les **collectivités (communes urbaines et rurales)** exercent la maîtrise d'ouvrage des opérations d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

La **société civile et le secteur privé** (ONG, bureau d'étude, opérateurs) : interviennent pour les études, réalisation des travaux, gestion et suivi du service d'eau.

Les modes des gestion

En milieu rural : La Commune doit être impliquée dans la planification et la mise en œuvre des services d'eau potable et d'assainissement. Le Service National des Points d'Eau (SNAPE) exerce auprès de la Commune une fonction d'appui-conseil. La gestion des ouvrages est réalisée par une Unité de Gestion du Service Public de l'Eau (UGSPE) agréée par la préfecture pour l'ensemble des points d'eau modernes d'un même village (PMH et mini AEP) appliquant la vente de l'eau au volume. L'exploitation est assurée par un exploitant contracté par l'UGSPE. La maintenance et le dépannage des points d'eau sont assurés par des opérateurs privés, agréés par le SNAPE et lié contractuellement à l'UGSPE.

En milieu urbain, la Société des Eaux de Guinée (SEG) est l'exploitant du service d'eau à Conakry et dans 24 centres urbains.

Le paiement de l'eau est la règle sur tous les points d'eau (PMH, AEP). Le prix de l'eau doit assurer le recouvrement de toutes les charges d'exploitation et de maintenance.

QUELQUES PROJET EN COURS

| Nom | Date | Lieu | PTF |
|---|-----------|---------------------------------|-----------------|
| Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement | 2013-2017 | Préfectures de Boké et Télimélé | BID |
| Projet d'Appui au Service Public de l'Eau | 2014-2018 | Guinée | UE |
| 4ème projet d'eau de la ville de Conakry | 2014-2018 | Conakry | SEG, MEH |
| Projet d'appui à la communauté villageoise II | 2007-2013 | | Banque Mondiale |
| Appui aux systèmes d'assainissement villageois | 2009-2011 | Préfecture de Boffa | UE |

